

10313 - Le port par la femme d'un bracelet à la cheville

question

Est-il permis à la femme de porter de l'or à la jambe sous la forme d'un bracelet ?

la réponse favorite

Il est permis à la femme de porter un bracelet à la jambe pour s'embellir. Mais elle ne doit pas faire un geste pour le montrer aux étrangers en vertu de la parole du Très

Haut : **«..qu'elles ne frappent pas [la terre] de leur pied pour faire découvrir leurs parures cachées »** (Coran, 24 : 31).